

## Fiche de fléchage de stage pour raison exceptionnelle (2024)

Une demande de fléchage de stage peut être effectuée en cas de circonstances personnelles exceptionnelles. Un accompagnement par le SILR et le DUMG doit être sollicité en amont de la demande.

Ce dispositif de demande particulière doit demeurer exceptionnel afin de respecter la notion d'équité de choix de stage.

La demande doit être adressée officiellement au SILR et au DUMG par mail sur cette fiche uniquement avant le 15 janvier pour le stage de mai et avant le 15 juillet pour le stage de novembre. Passé ce délai, aucune demande ne sera examinée sauf circonstances particulières.

Les demandes sont débattues par une commission qui se réunit après le dépôt des dossiers.

Cette commission comprend les responsables de stage, le coordonnateur du DES, le directeur du DUMG et le SILR.

à envoyer aux Coordonnateurs : [francois.carbonnel@umontpellier.fr](mailto:francois.carbonnel@umontpellier.fr) [sylvain.pavageau@umontpellier.fr](mailto:sylvain.pavageau@umontpellier.fr)

au DUMG : [serge.grau@umontpellier.fr](mailto:serge.grau@umontpellier.fr) et en copie au SILR : [med.ge@silr.fr](mailto:med.ge@silr.fr)

Nom Prénom de l'IMG :

Promotion :

Semestre concerné et type de stage :

Zone géographique ou lieu de stage (si défini):

Raison médicale : oui / non

- Dans le cadre d'une raison médicale : joindre par courrier postal\* **obligatoirement** l'avis du service de médecine du travail du CHU de Montpellier (pas de données à envoyer par mail )
- Dans le cadre d'une grossesse : joindre par courrier postal\* la déclaration de grossesse si elle a pu être réalisée

Raison exceptionnelle autre (décrire spécifiquement) :

Ne sont pas concernés par le fléchage les motifs de convenance personnelle, ou le projet d'installation (hors contrat CET CESP), ou le statut de jeune parent (si pas de raison médicale)

Possibilité de construire une ligne de stage fléchée « recherche » (se rapprocher du DUMG)

Décision de la commission de stage :

Préconisations éventuelles :

Dans tous les cas, l'IMG sera prévenu de la décision ainsi que le MSU référent du stage

\* DUMG, Mr Serge GRAU, Campus Arnaud de Villeneuve, 641 Av. du Doyen Gaston Giraud, 34090 Montpellier